



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le douze mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 21
Pouvoirs : 4
Absents : 3

Date de la convocation : 6 mars 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER Kevin représenté par B CROC
ROBIN Nadia représentée par F ROYER
DEBIAIS Viviane représentée par B MASSONNEAU

ABSENTS : MUSCAT Yvette, PIAULET Christine, SULLI Bruno

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°38

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS - TOPES 5

Lors du vote du budget primitif 2024 de la Commune, une somme de 175 000€ a été inscrite pour les subventions aux associations.

Au vu de la **demande déposée par l'association Territoire Objectif Plein Emploi des 5 du Châtelleraudais (TOPE5)**, il est proposé d'accorder une subvention pour un montant de **5 940,00 €**.

Le montant restant au budget après ce versement s'élève à **à 74 140,00 €**.

VU les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

Considérant qu'une somme de 175 000 euros a été inscrite au budget primitif 2024 de la Commune, Article 6574,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide d'attribuer une subvention de 5 940,00 € à l'**association Territoire Objectif Plein Emploi des 5 du Châtelleraudais (TOPE5)**;

-charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte, 18 MARS 2024
le

